

COMMUNE DE
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 22 AVRIL 2024

N°96 /2024/3.5.3	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux avril à 18 h,
Date convocation :16/04/2024	Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.
Présents :	MME AFFRE, BERLOU, BOFFA, COUDERC, GAIRE, FORNET, ROUX, SINIBALDI, TUCA. M VIDAL, BACCOU, DAMBLEMONT, DUPUY, FERREIRA, GRIVEAU, GUILLEMET, LAMIEL, MARTIN, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBALDI
Absents -Excusés :	
Procurations :	MME CHAVARDEZ à M. SENAL, M DUFILS à M. GRIVEAU, MME GUARDIA à MME FORNET, M. MARIN à M. MONINO, MME ROUQUET-TAFANI à MME BERLOU
Elus en exercice : 27	Objet : Convention de mise à disposition de parcelles – autorisation de commencer les travaux avant signature de l'acte de vente des terrains – CDG 34 – Les Muscadelles Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC
Présents : 21	
Absents : 1	
Procurations : 5	
Votants : 26	

CONSIDERANT que Monsieur Philippe VIDAL, Maire et Président du CDG34 s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Serge BACCOU, 1^{er} Adjoint,

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil Municipal que suite au projet de construction de l'antenne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault sur les parcelles situées au lieu-dit Les Muscadelles, il est prévu de réaliser une extension du parking sur les parcelles appartenant à la Commune, cadastrées section E n°1585p et n°2508p.

Les travaux devant démarrer prochainement, il convient d'autoriser le CDG 34 à commencer les travaux avant la signature de l'acte authentique de vente des terrains.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault demande également au Conseil Municipal l'autorisation d'installer la base de vie du chantier et procéder au stockage des matériaux sur la parcelle mitoyenne appartenant à la Commune, cadastrée section E n°802, lieu-dit Les Muscadelles. Il convient d'établir une convention de mise à disposition et d'autoriser M. Serge BACCOU, 1^{er} Adjoint, à signer ladite convention.

Monsieur le 1^{er} Adjoint demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Monsieur Philippe VIDAL, Maire et Président du CDG34, ne prend pas part au vote de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint, par 26 voix pour,

- **DECIDE** d'autoriser le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Hérault à démarrer les travaux de réalisation du parking du CDG 34 au lieu-dit Les Muscadelles, avant la signature de l'acte authentique de vente des terrains.
- **AUTORISE** le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Hérault à installer la base de vie du chantier sur la parcelle mitoyenne cadastrée section E n°802 appartenant à la Commune, ainsi que d'y stocker le matériel nécessaire aux travaux du parking.

- **AUTORISE Monsieur Serge BACCOU, 1^{er} Adjoint, à signer la convention de mise à disposition pour le compte de la Commune, par délégation de Monsieur le Maire.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le

26 AVR. 2024

Le 1^{er} Adjoint,



Serge BACCOU

La Secrétaire de séance,



Marcelle COUDERC

REÇU EN PREFECTURE

le 26/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-213400690-20240422-DEL_96_2024